VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 25 février 2019

OBJET:

Recrutement d'un chargé d'exploitation de la fourrière automobile

Rapporteur: M. THOUVENIN

Délibération n°6

EXPOSE DES MOTIFS

La fourrière automobile, sise 183 boulevard Jean Moulin à Nancy, est un service devenu de compétence intercommunale le 26 mars 1999 et auparavant exécuté par la ville de Nancy pour l'ensemble de l'agglomération nancéienne.

Pour rappel, la mise en fourrière relève des forces de l'ordre. Les infractions du Code de la route peuvent entraîner la mise en fourrière comme :

- -infractions aux arrêtés municipaux à l'occasion de travaux ou manifestations.
 - -stationnements abusifs de plus de 7 jours,
 - -stationnements devant une entrée carrossable.
 - -dépassement de la vitesse maximale autorisée de 50 km/h ou plus,
- -infraction à la protection des sites et paysages classés, ou circulation dans les espaces naturels,
 - -véhicule immobilisé suite à une infraction à la circulation routière.

En 2017, 2 410 mises en fourrières ont été réalisées. Sur le Grand Nancy, les véhicules sont enlevés par la fourrière métropolitaine ou par un prestataire agréé. Les véhicules peuvent toujours être mis en fourrière 24h/24 et 7j/7.

9 agents sont présents sur site, dont le chargé d'exploitation de la fourrière automobile, recruté en mars 2018, qui est actuellement un policier municipal mis à disposition par la commune de Vandœuvre-lès-Nancy. Or, la métropole du Grand Nancy souhaite désormais que ce poste soit occupé par un policier métropolitain.

Cependant, le Code de la sécurité intérieure dispose à son article L 512-2 que : « A la demande des maires de plusieurs communes appartenant à un même établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, celui-ci peut recruter, après délibération de deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population, un ou plusieurs agents de police municipale, en vue de les mettre à disposition de l'ensemble de ces communes ».

Le policier mis à disposition des communes du Grand Nancy est placé sous l'autorité fonctionnelle du maire de la commune où il intervient, le président de la métropole restant l'autorité de la gestion administrative courante de l'agent recruté.

Aussi, la métropole du Grand Nancy sollicite l'accord préalable des communes du Grand Nancy avant de procéder à ce recrutement.

PROPOSITION

Vu l'avis de la commission « sécurité-risque majeur-politique de la ville » réunie le 6 février 2019, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la métropole du Grand Nancy à recruter un chargé d'exploitation de la fourrière automobile, issu de la filière police municipale.

<u>DELIBERATION</u>

Le Conseil municipal émet un avis favorable pour le recrutement d'un chargé d'exploitation de la fourrière automobile par la métropole du Grand Nancy, sous réserve qu'aucune participation financière ne soit demandée à la ville d'Essey-lès-Nancy.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 28 février 2019.

Pour Extrait

Michel BREUILLE,

W. 8 W.) Mall

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE ARRONDISSEMENT DE NANCY CANTON DE SAINT MAX

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2019

tenu sous la présidence de de Michel BREUILLE Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 25
Convocation du Conseil municipal le : 15 février 2019
Convocation distribuée le : 15 février 2019
Affichage du compte-rendu le : 1er mars 2019
Affichage du procès-verbal le : 29 mars 2019

PRESENTS

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. SAPIRSTEIN, MME CADET, M. THOUVENIN, M. VOGIN, Adjoints.
- M. FRANIATTE, M. ROSSIĞNON, M. PERNOSSI, MME DOLATA, M. HOFFER, M. CAUSERO, M. CLOMES, M. LEINSTER, MME POYDENOT, MME MATHIEU, M. MARSON, MME CLAIR, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- M. SAPIRSTEIN à M. HOFFER
- Mme SAGET à M. LAURENT
- M. GONCALVES à Mme ROSSIGNON
- M. PROVIN à M. BREUILLE
- M. RIFF à Mme MATHIEU

EXCUSEE

MME LEDROIT

ABSENTS

- MME LANZI
- M. DI TOMMASO
- MME PAGELOT

SECRETAIRE DE SEANCE

- M. CLOMES

Pour extrait

Michel BREUILLE,

Maire